World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale
Date: 11 juillet 2025
Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour
WFP/EB.2/2025/7-A/11/DRAFT
Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

Projet de plan stratégique de pays provisoire – Yémen (2026-2028)

Durée	1er janvier 2026-31 décembre 2028
Coût total pour le PAM	2 449 083 732 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats*	3,2

* Le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats est un système de mesure des résultats qui comprend un suivi des programmes ainsi qu'un suivi financier et offre une méthode fondée sur les résultats pour l'élaboration de programmes axés l'être humain.

Résumé

Au Yémen, la poursuite du conflit, l'instabilité économique et d'autres chocs ont fait sombrer des millions de personnes dans l'extrême pauvreté et exacerbé les besoins humanitaires, faisant de ce pays l'un de ceux où l'insécurité alimentaire est la plus élevée au monde. On estime que, entre septembre 2025 et février 2026, 18,1 millions de personnes seront touchées par l'insécurité alimentaire aiguë, qui devrait atteindre des niveaux catastrophiques pour 41 000 d'entre elles et des niveaux d'urgence pour 5,5 millions. Les taux de malnutrition restent alarmants: 55 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et, d'après les prévisions, 2,3 millions d'enfants et 1,3 million de filles et de femmes enceintes ou allaitantes seront touchés par la malnutrition aiguë en 2025. Les services essentiels, dont l'éducation, s'étant effondrés, 3,2 millions d'enfants sont déscolarisés, faisant peser sur les générations à venir le risque de voir la pauvreté et l'insécurité alimentaire s'enraciner plus profondément encore. Enfin, 4,5 millions de personnes restent déplacées à l'intérieur des frontières du pays et un grand nombre d'entre elles sont en situation de vulnérabilité accrue.

Coordonnateurs responsables:

M. S. Abdeljaber
Directeur régional
Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale
courriel: samer.abdeljaber@wfp.org

M. P. Honnorat
Directeur de pays
courriel: pierre.honnorat@wfp.org

L'aide humanitaire reste entravée par l'aggravation des déficits de financement et des contraintes opérationnelles. Les risques en matière de sécurité continuent de limiter l'accès aux zones contrôlées par le Gouvernement yéménite reconnu par la communauté internationale, dans le sud, et à celles contrôlées par les autorités basées à Sanaa, dans le nord. Les importantes restrictions opérationnelles dans le nord nuisent considérablement à la capacité du PAM de fournir une assistance.

Le présent plan stratégique de pays provisoire pour 2026-2028 s'appuie sur une hiérarchisation stricte des priorités dont l'objectif ultime est d'éviter les pires formes de faim et de malnutrition. Le plan, qui s'articule autour de quatre effets directs intégrés, vise à apporter une assistance vitale aux personnes les plus menacées tout en facilitant une transition vers des programmes d'alimentation scolaire durables gérés sur le plan local et en améliorant la résilience dans les zones où les conditions d'accès et les conditions opérationnelles le permettent. Les programmes – y compris ceux relevant de l'assistance alimentaire d'urgence ciblée nouvellement mise en place – seront élargis de façon progressive, sous réserve de prévisions de financement suffisantes. Le PAM prévoit ainsi d'apporter une assistance alimentaire ciblée à 2 millions de personnes, l'objectif étant d'atteindre jusqu'à 5 millions de personnes si les financements et les conditions opérationnelles le permettent.

Grâce à cette approche évolutive, le PAM bénéficiera d'une plus grande souplesse opérationnelle et pourra adapter la transition au contexte: il utilisera l'alimentation scolaire pour protéger les enfants des pires formes d'insécurité alimentaire et de malnutrition, tout en renforçant les systèmes alimentaires locaux et en investissant dans le capital humain. Parallèlement, il apportera un appui aux moyens d'existence et renforcera la résilience pour réduire les besoins actuels et futurs en matière d'aide humanitaire , ce qui aidera les communautés à devenir plus autosuffisantes. Conjugués aux activités prévues au titre de l'effet direct 1 du présent plan stratégique de pays provisoire, ces axes de travail complémentaires s'inscrivent dans l'approche du triple lien (ou nexus) entre l'action humanitaire, le développement et la paix, qui tend à répondre aux besoins humanitaires tout en réduisant la dépendance à long terme à l'égard de l'aide humanitaire et en jetant les bases d'un relèvement durable.

Le plan stratégique de pays provisoire s'articulera autour de quatre effets directs:

- *Effet direct 1.* Les personnes les plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Yémen sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats, les pires formes de faim et de malnutrition étant ainsi évitées tout au long de l'année.
- *Effet direct 2.* D'ici à 2028, les filles et les garçons d'âge scolaire les plus à risque et les plus démunis bénéficient d'un accès renforcé à l'éducation, à l'alimentation et à la nutrition.
- *Effet direct 3.* D'ici à 2028, les communautés vivant dans les régions du Yémen les plus touchées par des chocs tirent parti de systèmes alimentaires plus résilients, ce qui contribue à améliorer leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire.
- *Effet direct 4.* Les acteurs humanitaires au Yémen disposent de capacités accrues pour venir en aide aux personnes touchées par une crise, tout au long de l'année.

Au titre de l'effet direct 1, jusqu'à 5 millions de bénéficiaires recevront une assistance alimentaire d'urgence ciblée, la priorité étant donnée aux districts cumulant le plus de besoins multiples. Des suppléments nutritionnels seront intégrés, à titre préventif, à l'assistance alimentaire d'urgence fournie aux enfants vulnérables de moins de 2 ans ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes. Les priorités seront établies en fonction des résultats d'évaluations régulières de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle, des possibilités d'accès et des financements, et les ménages remplissant les conditions requises ne pourront prétendre à une assistance que pendant une durée déterminée, de façon à favoriser des interventions dynamiques et fondées sur les besoins. Dans le cadre de la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée, le PAM viendra en aide en priorité à 1,5 million de personnes (filles et femmes enceintes ou allaitantes et enfants de moins de 5 ans), soit un nombre de bénéficiaires inférieur à celui prévu au titre du plan stratégique de pays provisoire précédent. Il maintiendra un mécanisme d'intervention rapide pour pouvoir agir en cas de nouveaux déplacements ou de nouvelles situations d'urgence et organisera des activités de création d'actifs d'urgence pour aider les communautés à se préparer aux chocs et à se relever après coup.

Les programmes d'alimentation scolaire mis en place au titre de l'effet direct 2 auront une visée humanitaire, l'objectif étant de protéger les enfants des pires formes d'insécurité alimentaire et de malnutrition, et serviront de fondement à une action de protection sociale, l'objectif étant d'éviter une perte de capital humain au fil des générations. Le PAM continuera d'assurer une alimentation scolaire d'urgence dans les zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire et les plus défavorisées sur le plan éducatif, pour répondre aux besoins immédiats liés à la faim et mettre en place un filet de sécurité essentiel pour les écoliers. Là où les conditions d'accès le permettent, il facilitera la transition vers un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour fournir des repas sains, renforcer les systèmes alimentaires locaux et créer des emplois, en particulier pour les femmes. Dans le cadre d'un programme pilote, il distribuera sous certaines conditions des rations à emporter afin d'encourager encore plus la fréquentation scolaire.

Au titre de l'effet direct 3, le PAM s'attachera, avec ses partenaires de développement, à renforcer la résilience dans les zones non couvertes par l'assistance alimentaire d'urgence mais où les besoins persistent, afin de limiter les pertes liées aux catastrophes, d'éviter la récurrence de situations d'insécurité alimentaire aiguë et d'appuyer le relèvement. Il élaborera des programmes intégrés et adaptés aux différentes zones géographiques qui feront le lien entre gestion des ressources naturelles, agriculture et systèmes d'alerte rapide, contribuant ainsi à renforcer les moyens d'existence et les capacités d'adaptation dans les zones rurales. Il mettra en œuvre des mesures d'anticipation (planification fondée sur les prévisions et amélioration de l'état de préparation au niveau local) et des approches écosystémiques pour réduire la vulnérabilité aux chocs, limiter les besoins humanitaires à l'avenir et jeter les bases d'un développement pérenne et d'un transfert des activités vers les systèmes nationaux.

Au titre de l'effet direct 4, le PAM continuera de fournir des services essentiels, notamment par l'entremise du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et des modules de la logistique et des télécommunications d'urgence, permettant ainsi aux partenaires humanitaires de poursuivre leurs opérations. Il offrira également à ses partenaires des services de soutien logistique à la demande.

Le PAM continuera de mener des interventions fondées sur des principes et axées sur les besoins, reposant sur de solides relations de collaboration avec les communautés et sur la gestion numérique des identités. La coordination stratégique avec les autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale et les partenaires humanitaires contribuera à améliorer les conditions d'accès, la qualité et la pérennité de tous les programmes. Le présent plan stratégique de pays provisoire pour 2026-2028 est harmonisé avec le Plan de réponse aux besoins humanitaires et avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable provisoirement établi pour le Yémen, et offre une feuille de route réaliste et modulable, adaptée à l'environnement humanitaire difficile du pays.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique provisoire pour le Yémen (2026-2028) (WFP/EB.2/2025/7-A/11), pour un coût total pour le PAM de 2 449 083 732 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation et évaluation des besoins du pays

1. Le Yémen est l'un des États les plus fragiles et les plus instables au monde. Il est divisé entre le sud, contrôlé par le Gouvernement reconnu par la communauté internationale, et le nord, contrôlé par les autorités basées à Sanaa. La gouvernance fragmentée et les inégalités systémiques alimentent le conflit prolongé, affaiblissent les institutions et perturbent les marchés. Sur l'ensemble du territoire, la faiblesse de la gouvernance a eu pour effet d'éroder la confiance de la population, permettant aux groupes armés non étatiques de s'étendre, exacerbant l'insécurité et mettant à mal les progrès faits en matière de développement.

2. Le Yémen est classé par la Banque mondiale parmi les pays à faible revenu[1] et arrive en queue de classement selon l'indice de développement humain[2]. Plus de 80 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté[3]. On estime qu'en 2025, 19,5 millions de personnes auront besoin d'une assistance alimentaire[4] – dont 4,8 millions de déplacés à l'intérieur du pays; 80 pour cent de ces personnes sont des femmes et des enfants de moins de 15 ans[5]. Depuis l'intensification du conflit en 2015, la part des ménages déplacés dirigés par une femme a presque triplé[6]. En raison des inégalités structurelles et des risques accentués par la crise, il arrive fréquemment que les besoins humanitaires des femmes et des filles ne soient pas satisfaits, en particulier dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la protection et de l'éducation. En outre, les personnes handicapées, la communauté des *Muhamasheen*, les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays se heurtent à une marginalisation accrue et ont du mal à accéder aux services essentiels[7].

3. On estime que, entre septembre 2025 et février 2026, 18,1 millions de personnes seront touchées par l'insécurité alimentaire aiguë, qui devrait atteindre des niveaux catastrophiques pour 41 000 d'entre elles et des niveaux d'urgence pour 5,5 millions d'autres[8]. Les déficits de financement et les difficultés d'accès continuent d'entraver l'action humanitaire, en particulier dans le nord, qui regroupe la majorité de la population[9]. Des millions de personnes restent privées de l'assistance vitale dont elles ont cruellement besoin, contraignant nombre d'entre elles à s'enfoncer plus loin encore dans la vulnérabilité et à recourir à des stratégies de survie préjudiciables, comme le travail des enfants, le mariage d'enfants[10] ou l'abandon scolaire.

---

[1] Groupe de la Banque mondiale. 2025. Page Web sur la classification des pays par revenu et par catégorie de financement (en anglais uniquement).

[2] Avec un score de 0,424, le Yémen se situe au 186e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain (données de 2022, publiées en 2024).

[3] Groupe de la Banque mondiale. 2024. *Yemen Economic Monitor: Navigating Increased Hardship and Growing Fragmentation*.

[4] À savoir 4,2 millions de femmes, 5,3 millions de filles, 4,5 millions d'hommes et 5,5 millions de garçons; les personnes handicapées représentent 15 pour cent du total et les filles et femmes enceintes ou allaitantes 14 pour cent.

[5] Les données relatives aux personnes sont ventilées par sexe, âge et handicap.

[6] Un quart des ménages déplacés sont dirigés par une femme, contre 9 pour cent avant l'intensification du conflit en 2015.

[7] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). 2025. *Yemen Humanitarian Needs and Response Plan 2025.*

[8] Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). 2025. *IPC Global Initiative - Special Brief – Yemen*. La phase d'urgence correspond à la phase 4 de l'IPC, la phase 5 correspondant à une situation de catastrophe.

[9] La population totale du Yémen est estimée à 34,9 millions de personnes. Si l'on manque de données précises sur sa répartition par région, on sait qu'une grande majorité vit dans la partie nord du pays, notamment dans les grands centres urbains que sont Sanaa, Hodeïda et Saada. Du fait de cette concentration démographique, il est d'autant plus important de garantir l'accès des acteurs humanitaires à cette région et une prestation de services efficace. Voir Humanitarian Action. 2025. Page Web sur la section du plan de réponse aux besoins humanitaires du Yémen concernant la population (en anglais uniquement).

[10] OCHA. 2025. *Yemen 2025 humanitarian needs and response plan*, p. 12.

4. L'érosion du système éducatif yéménite a atteint des niveaux alarmants: le nombre d'enfants déscolarisés est estimé à 3,2 millions en 2025[11]. Le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 83 pour cent en 2015 à 79 pour cent en 2021 et s'établit à 67 pour cent dans le secondaire, bien inférieur à la moyenne régionale de 82 pour cent. Avant le conflit, le Yémen avait déjà l'un des taux de pauvreté des apprentissages les plus élevés au monde; aujourd'hui, on estime que 95 pour cent des enfants de 10 ans ne savent pas lire ou comprendre un texte simple[12]. La destruction des infrastructures, les déplacements, le fait qu'il n'y ait pas d'argent pour payer les salaires des enseignants et les cycles de conflit répétés ont accentué ce phénomène d'exclusion éducative. La crise du système d'éducation constitue une menace majeure pour l'avenir du Yémen. Faute d'investissements urgents dans ce domaine, le Yémen verra son capital humain se dégrader au fil des générations.

5. Le conflit en cours a dévasté l'économie du pays, qui s'est contractée de 54 pour cent entre 2015 et 2023, entraînant une inflation élevée, une forte dépréciation de la monnaie et de graves déficits budgétaires, autant d'éléments qui continuent de peser sur la stabilité des prix et d'entraver le versement des salaires du secteur public[13]. Depuis le début du conflit, le rial yéménite a chuté de plus de 90 pour cent dans les zones contrôlées par le Gouvernement reconnu par la communauté internationale et d'environ 40 pour cent dans celles contrôlées par les autorités sises à Sanaa, faisant considérablement reculer le pouvoir d'achat de millions de personnes et rendant les articles alimentaires essentiels inaccessibles[14]. Le Yémen, qui importe plus de 90 pour cent de ses aliments de base, est très vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux, et les systèmes économiques parallèles dans le nord et dans le sud contribuent aussi à perturber les flux financiers et la stabilité des marchés[15].

6. Le Yémen figure parmi les pays les plus touchés par les variations de la situation météorologique[16], qui mettent à mal les moyens d'existence, affaiblissent la résilience rurale et dégradent les ressources naturelles, déstabilisant encore davantage des systèmes alimentaires déjà fragiles et exacerbant l'insécurité alimentaire[17]. Le secteur agricole, qui emploie 30 pour cent de la main-d'œuvre – majoritairement des femmes rurales – est déjà mis à rude épreuve par le manque d'infrastructures, les pénuries chroniques d'eau, l'épuisement des réserves et la désertification, qui font du pays l'un des plus soumis au

[11] Organisme central de statistique et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2023. *Yemen MICS Multiple Indicator Cluster Survey: 2022-2023, Survey Findings Report*.

[12] Groupe de la Banque mondiale et autres. 2022. *The State of Global Learning Poverty: 2022 Update.*

[13] Groupe de la Banque mondiale. 2025. *Republic of Yemen Macro Poverty Outlook / April 2025*.

[14] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Secrétariat technique chargé de la sécurité alimentaire et Ministère de la planification et de la coopération internationale. 2025. *Market & Trade Bulletin, Yemen*.

[15] FAO et Gouvernement yéménite. 2025. *Market functionality and supply dynamics of staple food items in Yemen - Aden, Mukala, Seiyun and Marib markets*.

[16] Tels que la hausse des températures, des précipitations irrégulières et des périodes de sécheresse prolongées.

[17] D'après plusieurs indices mondiaux, le Yémen figure parmi les pays fortement exposés aux aléas liés au climat, où la capacité d'adaptation est faible et l'état de préparation des institutions limité. Ainsi, l'Indice de gestion des risques (INFORM) de 2022 le place en troisième position des pays les plus exposés au monde au risque global de crise humanitaire ou de catastrophe, et met en avant, pour ce qui est des risques liés aux changements climatiques, la grande vulnérabilité du Yémen face à la dégradation de la situation écologique et climatique, dans tous les scénarios (source: Comité permanent interorganisations et Commission européenne. 2022. *INFORM report 2022: Shared evidence for managing crises and disasters*). L'Initiative Notre Dame Global Adaptation classe le Yémen au dernier rang (182e sur 182 pays) pour ce qui est de l'adaptation et de la préparation aux changements climatiques et le situe parmi les plus vulnérables aux conséquences de ces changements (39e rang pour ce qui est de la vulnérabilité), compte tenu de sa capacité limitée d'adaptation aux chocs environnementaux, que ceux-ci soient soudains ou à évolution lente.

stress hydrique[18]. Ces pressions sont accentuées par la culture de variétés commerciales gourmandes en eau et par la survenue de plus en plus fréquente de cyclones, d'épisodes de sécheresse, d'inondations ou d'infestations acridiennes. La concurrence pour les rares ressources en eau est à l'origine de conflits localisés dans plusieurs régions, qui participent à déstabiliser les communautés et à accroître la vulnérabilité, en particulier au sein des groupes déjà marginalisés sur le plan socioéconomique, comme les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées.

7. En dépit de ces difficultés, les marchés de produits alimentaires continuent de fonctionner, même s'ils dépendent fortement des importations transitant par les ports de Hodeïda et d'Aden. Toutefois, les pénuries de carburant, le coût élevé des transports et les obstacles au commerce liés aux conditions de sécurité ont entraîné d'importants écarts de prix entre les régions, rendant les produits alimentaires moins accessibles dans les zones touchées par le conflit et les localités rurales. Les possibilités de subsistance étant limitées et le chômage élevé, l'extrême pauvreté continue de gagner du terrain, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire et accroît la dépendance à long terme à l'égard de l'aide humanitaire.

8. Les taux de malnutrition, qui ont atteint des niveaux critiques, sont parmi les plus élevés au monde. Cinquante-cinq pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et les taux de malnutrition aiguë globale dépassent les seuils d'urgence[19] dans de nombreuses régions. Ainsi, en 2025, on s'attend à ce que près de la moitié des enfants de moins de 5 ans – soit 2,3 millions – souffrent de malnutrition aiguë[20], dont 500 000 de malnutrition aiguë sévère et 1,8 million de malnutrition aiguë modérée. La malnutrition touche également 1,3 million de filles et de femmes enceintes ou allaitantes. Ce phénomène est dû à plusieurs facteurs étroitement liés, à savoir un régime alimentaire pauvre, des pratiques d'alimentation non adaptées aux jeunes enfants, des chaînes d'approvisionnement perturbées et un accès limité aux aliments nutritifs spécialisés, à quoi s'ajoutent des soins de santé inadéquats, les mauvaises conditions d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que la prévalence de maladies hydriques telles que le choléra[21].

9. La situation de fragilité dans laquelle se trouve le Yémen et l'effondrement de son économie continuent d'exacerber l'insécurité alimentaire à laquelle des millions de personnes sont exposées et d'éloigner les perspectives d'un retour à la stabilité et d'un relèvement durable. Le conflit militaire et l'instabilité économique devraient perdurer dans un avenir proche, perturbant les chaînes d'approvisionnement et les marchés, limitant l'accès à l'alimentation, aggravant les déplacements internes et entravant les opérations humanitaires. L'insécurité et l'ingérence dans l'acheminement de l'aide humanitaire – qui se traduisent par des difficultés d'accès, la mise en détention d'agents humanitaires ou encore l'imposition d'obstacles administratifs – continuent de nuire à la capacité des acteurs humanitaires de préserver leur indépendance opérationnelle et de mener des interventions fondées sur des principes.

[18] Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime que, si la dégradation des terres se poursuit au même rythme, le Yémen pourrait subir des pertes de produit intérieur brut d'un montant cumulé pouvant atteindre jusqu'à 90 milliards de dollars d'ici à 2040 et que la dénutrition pourrait toucher quelque 2,6 millions de personnes supplémentaires. Bureau des Nations Unies au Yémen. 2024. Communiqué de presse: *UNDP Yemen: Land degradation must be halted to advance human development in Yemen: New UNDP report* (en anglais).

[19] Le seuil d'urgence correspond à une prévalence de la malnutrition aiguë globale supérieure ou égale à 15 pour cent, ou à une prévalence de 10 à 14 pour cent accompagnée de facteurs aggravants.

[20] OCHA. 2025. *Yemen Humanitarian Needs and Response Plan 2025*, p. 58.

[21] Organisation des Nations Unies. 2024. Yemen bears world's highest cholera burden, deepening humanitarian crisis.

10. La désignation d'Ansar Allah comme organisation terroriste étrangère et les sanctions qui se sont ensuivies ont des répercussions sur le système bancaire et l'économie du Yémen ainsi que de graves incidences sur les opérations humanitaires, car les sanctions empêchent d'acheminer l'aide et de payer les partenaires dans les zones gérées par les autorités basées à Sanaa. Parallèlement, l'instabilité macroéconomique – y compris la dépréciation importante de la monnaie, l'amenuisement des réserves en devises et la hausse des cours mondiaux des produits de base – aura pour probable conséquence d'accentuer la flambée des prix des produits alimentaires, réduisant encore l'accès de millions de Yéménites à l'alimentation[22].

2. Priorités nationales et assistance collective

11. Le présent plan stratégique de pays provisoire (PSPP) pour le Yémen a été élaboré compte tenu du Plan de réponse aux besoins humanitaires de 2025, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, approuvé à titre exceptionnel[23] et transitoire pour la période 2022–2026[24] (ci-après, le "Plan-cadre de coopération"), ainsi que des priorités institutionnelles du PAM. De vastes consultations ont été menées avec les principales parties prenantes, dont les autorités nationales et infranationales, les donateurs, les autres entités des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) pour faire en sorte que le PSPP soit harmonisé avec les cadres nationaux et internationaux. Codirigé par le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe de la sécurité alimentaire et de l'agriculture a joué un rôle essentiel dans la conception du PSPP; les échanges avec les autres plateformes de coordination du secteur ont influencé la définition des priorités stratégiques et permis d'améliorer la complémentarité entre les programmes du PAM en faveur de l'action humanitaire et du renforcement de la résilience[25].

12. Le Gouvernement reconnu par la communauté internationale a approuvé plusieurs stratégies nationales et initiatives mondiales mais se heurte à d'importantes difficultés de mise en œuvre, liées à une gouvernance fragmentée, au contrôle limité exercé dans certaines zones du pays et aux déficits en matière de capacités institutionnelles, concernant notamment les systèmes de données, la prestation de services décentralisée, et le suivi et l'évaluation. Il est essentiel de remédier à ces problèmes pour passer d'une aide d'urgence externe à un renforcement de la résilience et à un relèvement pilotés au niveau national.

[22] FAO, Secrétariat technique chargé de la sécurité alimentaire et Ministère de la planification et de la coopération internationale. 2024. Market & Trade Bulletin, Yemen; Groupe de la Banque mondiale. 2024. *Yemen Economic Monitor: Navigating Increased Hardship and Growing Fragmentation*.

[23] Un plan-cadre de coopération approuvé à titre exceptionnel est une sorte de plan-cadre adapté et approuvé en dehors de la procédure standard en raison d'un contexte opérationnel hors du commun. On y a recours lorsque les mécanismes habituels de coordination de l'aide au développement s'avèrent inutilisables ou inadaptés, notamment dans les contextes de fragilité, de conflit ou de transition. Voir Groupe des Nations Unies pour le développement durable. 2022. *Guidance on UN Country-level Strategic Planning for development in exceptional circumstances*.

[24] Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour le Yémen adopté à titre exceptionnel couvrait initialement la période 2022-2024, mais a été prolongé jusqu'à la fin 2026.

[25] Dont le module de la nutrition, le module de l'éducation, le groupe de travail sur l'assistance monétaire, le groupe d'éducation local, le groupe des partenaires pour le développement et les groupes de résultats du Plan-cadre de coopération.

13. Dans le nord, les autorités basées à Sanaa se concentrent principalement sur une prestation de services au niveau local. Toutefois, la coopération limitée avec les mécanismes de coordination internationaux, les ingérences administratives et l'environnement opérationnel volatil – situation que viennent encore compliquer les problèmes de sécurité et la désignation d'Ansar Allah comme organisation terroriste étrangère – restreignent considérablement le dialogue stratégique et l'accès humanitaire, menaçant la sécurité du personnel et l'exécution des programmes.

14. Dans ce contexte, le PAM et les autres entités des Nations Unies jouent un rôle central en s'employant à combler les lacunes importantes en matière d'assistance. En tant que principal fournisseur de l'assistance alimentaire au titre du Plan de réponse aux besoins humanitaires, le PAM est censé apporter un appui à 90 pour cent des personnes considérées comme prioritaires à cet égard[26]. Il est aussi l'organisme chef de file pour ce qui est de la supplémentation nutritionnelle préventive et l'unique entité à assurer une prise en charge de la malnutrition aiguë modérée au titre du module de la nutrition et des services d'alimentation scolaire au titre du module de l'éducation. Ces programmes constituent des points d'ancrage fondamentaux pour les efforts de relèvement et de renforcement de la résilience. Les ONG nationales et les organisations communautaires restent des partenaires coopérants incontournables, en particulier à l'heure d'accéder aux zones difficiles d'accès. Le Comité international de la Croix-Rouge fournit lui aussi une assistance alimentaire vitale, un appui nutritionnel et des services essentiels dans les zones touchées par le conflit ou isolées, sous la coordination du Groupe de la sécurité alimentaire et de l'agriculture.

15. Dans le même temps, au titre du Plan-cadre de coopération et aux côtés du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la FAO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PAM contribue à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la durée grâce à des programmes conjoints localisés axés sur la remise en état des actifs communautaires, l'amélioration de l'accès aux services locaux et le renforcement de l'employabilité[27]. En parallèle, il soutient avec la FAO les systèmes de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition et s'efforce, en coordination avec l'UNICEF et l'OMS, d'améliorer la prestation de services en matière de santé et de nutrition.

16. Mis en œuvre avec l'UNICEF, le programme de transferts monétaires d'urgence de la Banque mondiale est une initiative clé d'atténuation de la pauvreté qui permet de venir en aide à 1,5 million de ménages. Le PAM participe activement à l'examen en cours du programme, en apportant ses compétences en matière de ciblage, d'établissement des priorités et de paiements numériques et en plaidant pour une plus grande cohérence entre action humanitaire et filets de sécurité, grâce à des efforts de déduplication, à des cadres de ciblage harmonisé et hiérarchisé par ordre de priorité et à une complémentarité accrue dès l'étape de la conception, l'objectif étant de jeter les bases d'une protection sociale à même de faire face aux chocs au Yémen.

[26] En 2024, le Groupe de la sécurité alimentaire et de l'agriculture a déterminé que 10 millions de personnes étaient prioritaires au titre de l'assistance alimentaire à des fins humanitaires, dont 9 millions relevaient du PAM. Toutefois, en raison de déficits de financement, celui-ci n'a pu venir en aide qu'à 7,2 millions de personnes.

[27] Le PAM travaille en partenariat avec d'autres acteurs dans le cadre de programmes conjoints tels que les programmes "Appui en faveur de la résilience des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire au Yémen (ERRY III)" (PNUD, FAO, PAM et Organisation internationale du Travail), "Action conjointe pour la sécurité alimentaire et la nutrition au Yémen" (FAO, PAM et UNICEF) et le projet d'intervention et de résilience liées à la sécurité alimentaire (PNUD, FAO, PAM et acteurs nationaux tels que le Fonds social pour le développement et l'organisation Public Works Project).

17. Malgré ces efforts, de graves lacunes persistent. Dans l'additif au Plan de réponse aux besoins humanitaires adopté en mai 2025, il est indiqué que, sur un total de 18,1 millions de personnes risquant d'être touchées par une insécurité alimentaire aiguë, seules 8 millions (contre 10 millions initialement) seront prioritaires pour recevoir une assistance alimentaire à des fins humanitaires, en raison des importants déficits de financement[28]. Les interventions axées sur la nutrition sont tout aussi limitées: seuls 1,9 million de filles ou de femmes enceintes ou allaitantes et d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë (sur 3,6 millions en tout) bénéficieront d'un soutien à titre prioritaire.

18. Ces réductions touchent de façon disproportionnée les zones isolées ou en proie au conflit, surtout dans le nord, où la marge de manœuvre opérationnelle est fortement limitée. Les groupes vulnérables – enfants de moins de 5 ans, filles et femmes enceintes ou allaitantes, personnes déplacées à l'intérieur du pays, *Muhamasheen* et communautés vivant à proximité des lignes de front ou dans des zones difficiles d'accès où les services et les mécanismes de protection sont particulièrement défaillants – font face à des risques accrus. La hausse des taux de malnutrition aiguë dans un contexte de suspension des efforts de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée témoigne d'une accentuation des besoins qui restent insatisfaits et d'une érosion de la résilience. Si des investissements ne sont pas consentis de toute urgence, les progrès risquent de s'inverser et le nombre de décès évitables d'augmenter.

3. Atouts particuliers, capacités et moyens du PAM au Yémen

19. Parmi les atouts particuliers dont dispose le PAM au Yémen figurent sa présence opérationnelle de longue date, ses forts liens de collaboration avec les autorités et les parties prenantes internationales et les relations de coopération étroites nouées avec les communautés locales. Au cours des cycles de programmes successifs, le PAM a montré qu'il était en mesure d'obtenir des résultats à grande échelle dans l'un des contextes humanitaires les plus complexes et volatils au monde, marqué par un conflit, des restrictions d'accès, l'insécurité et d'importantes contraintes logistiques.

20. En dépit de ces difficultés, le PAM continue de mener ses opérations conformément aux principes humanitaires que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. Son aptitude à maintenir un accès, à garantir une certaine continuité dans les programmes et à négocier avec toutes les parties lui a permis d'apporter une assistance vitale et fondée sur des principes de part et d'autre des lignes de front. Ce positionnement a été vivement salué dans l'évaluation consacrée en 2025 à l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM au Yémen de 2019 à 2024[29], dont il est ressorti que les relations de confiance instaurées par le PAM, sa souplesse opérationnelle et son attitude fondée sur des principes contribuaient pour beaucoup à l'étendue de son rayon d'action et à la constance des résultats obtenus dans le pays. Ces qualités continueront de sous-tendre les programmes du PAM tout au long du PSPP.

[28] Voir l'additif au Plan de réponse aux besoins humanitaires de mai 2025, élaboré comme suite à l'évolution de la situation et conformément à la réinitialisation des modalités de l'action humanitaire et approuvé par le Comité permanent interorganisations, qui présente les besoins de financement les plus urgents.

[29] L'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central devrait être présentée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2025.

21. L'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central a aussi mis en avant la capacité qu'a le PAM de s'adapter à un environnement évoluant rapidement grâce à ses compétences techniques en matière d'analyse et de suivi de la sécurité alimentaire, d'analyse des marchés et des risques et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ces capacités lui ont permis d'ajuster ses programmes en fonction de ce qui était faisable sur le plan opérationnel et des fonds disponibles. Les transferts de type monétaire, qui constituent une part importante de l'assistance fournie, offrent un appui qui respecte la dignité des bénéficiaires, tient compte du marché et bénéficie à l'économie locale.

22. Les bons résultats du PAM en matière d'assistance alimentaire générale et d'interventions nutritionnelles à grande échelle témoignent de sa capacité de répondre aux besoins non satisfaits. Entre 2019 et 2023, il est venu en aide à 15 millions de personnes en moyenne par an et a largement contribué à éviter que l'insécurité alimentaire atteigne des niveaux catastrophiques sur une grande partie du territoire en 2022 en stabilisant la situation dans les zones qui étaient déjà classées en phase 4 ou 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire[30]. Rien qu'en 2023, il a assuré des transferts de ressources non assortis de conditions au profit de 13 millions de personnes, fourni des traitements contre la malnutrition aiguë modérée à 1,8 million de personnes et apporté une supplémentation préventive à 1,6 million de personnes. Il a aussi apporté un soutien à 2 millions d'élèves du primaire en fournissant des biscuits et des barres à base de dattes enrichis dans les écoles et a aidé 414 600 personnes dans le cadre de programmes axés sur le renforcement de la résilience et l'appui aux moyens d'existence[31].

23. Des efforts sont déployés sans relâche pour améliorer les systèmes numériques et la souplesse opérationnelle et, partant, la capacité de mise en œuvre du PAM. La plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts facilite les efforts de déduplication et limite le risque de détournement de l'aide. Les équipes d'intervention mobiles et les plateformes d'approvisionnement décentralisées permettent d'agir rapidement, tandis que les données issues des évaluations régulières de la sécurité alimentaire et du marché guident la prise de décisions et l'adoption d'éventuels ajustements.

24. De plus, le PAM joue un rôle central dans la coordination interinstitutions et le dialogue sur les politiques à mener. Le fait qu'il codirige le Groupe de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et les partenariats étroits qu'il a noués avec les acteurs de l'action humanitaire et du développement favorisent l'harmonisation des efforts déployés par les donateurs, les ONG et les autres entités des Nations Unies. Si l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central a montré que la solide action de coordination menée par le PAM lui avait permis de gagner la confiance des populations yéménites et des acteurs humanitaires, elle a également mis en avant plusieurs axes d'amélioration, tels que l'adaptabilité des programmes et leur intégration au sein du portefeuille du PAM. Parmi les lacunes recensées figurent le fait que les listes de bénéficiaires ne sont plus à jour; les disparités en matière de mobilisation des communautés; et l'intensification limitée des programmes de renforcement de la résilience liée à la poursuite du conflit, aux déficits de

[30] Dans la version préliminaire du rapport sur l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM au Yémen, réalisée en 2025, il est indiqué que, en 2022, les évaluations au titre de l'IPC ont permis de recenser des zones en phase 4 et 5, conduisant le PAM à privilégier la fourniture d'une assistance alimentaire générale dans les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Les données de l'IPC publiées en novembre 2022 montrent que cette approche a permis d'éviter que l'insécurité alimentaire atteigne des niveaux catastrophiques. En réponse aux constatations de l'IPC relatives à la malnutrition aiguë (mars 2022), le PAM a élargi la portée et l'ampleur des interventions nutritionnelles. Compte tenu des contraintes de financement, il a donné la priorité aux programmes de lutte contre la malnutrition aiguë modérée pour faire face efficacement à ces difficultés.

[31] PAM. 2024. Page Web présentant le rapport annuel pour le Yémen pour 2023 (en anglais uniquement).

financement et à la faiblesse des capacités nationales. Tant l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle face à la crise au Yémen de 2022[32] que l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central conduite par le PAM montrent un manque de cohérence entre l'assistance alimentaire générale fournie par le PAM et les efforts plus larges de protection sociale, comme ceux déployés dans le cadre du programme de transferts monétaires d'urgence de la Banque mondiale.

25. Face à cette situation, le présent PSPP prévoit d'ajuster la stratégie et les programmes pour améliorer l'intégration des programmes, la hiérarchisation des priorités et la pérennité de l'action menée. Le PAM organisera ses opérations en fonction de facteurs contextuels et opérationnels, en commençant dans les zones où les besoins sont les plus pressants et où il peut garantir un accès dans le respect de ses principes. Compte tenu de l'ampleur de ses opérations et de son savoir-faire en matière de ciblage, le PAM est particulièrement bien placé pour contribuer à l'élaboration du futur système de protection sociale du Yémen, qui doit pouvoir faire face aux chocs, en veillant à ce que ses programmes soient mieux alignés sur les initiatives en matière de protection sociale et à ce qu'ils les complètent.

4. Positionnement stratégique, priorités des programmes et partenariats

Direction et impacts escomptés du plan stratégique de pays

26. Au titre du présent PSPP, la principale priorité du PAM consistera à éviter que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ne passe du niveau "urgence" au niveau "catastrophe" ou "famine". Pour cela, le PAM mènera des activités convergentes et complémentaires dans différents domaines, en fonction du contexte et des besoins. Il fournira une assistance vitale dans les zones les plus fortement touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et axera les interventions d'alimentation scolaire et de renforcement de la résilience sur les zones non couvertes par l'assistance alimentaire d'urgence ciblée mais où des besoins persistent. Dans un premier temps, il concentrera ses efforts dans le sud, puis les élargira au nord dès que le contexte opérationnel sera favorable. Dans l'ensemble, cette approche lui permettra de répondre aux besoins les plus importants dans les zones concernées, tout en s'efforçant d'améliorer la situation humanitaire dans les autres régions et de jeter les bases du relèvement.

27. La stratégie du présent PSPP s'appuie sur de solides prévisions de financement et reflète les conditions opérationnelles réelles; les priorités sont donc définies de façon rigoureuse, compte tenu des importantes contraintes financières et opérationnelles et de la volatilité de la situation sur ces plans. L'intensification des activités au titre des différents effets directs sera progressive et dépendra de deux facteurs, à savoir: la capacité de mise en œuvre, y compris les systèmes de ciblage et de suivi en place et le niveau d'indépendance opérationnelle, et des prévisions faisant état de ressources suffisantes pour au moins six mois. L'objectif est d'éviter un élargissement excessif de la portée des opérations, de garantir la continuité de l'assistance et de préserver la qualité et l'efficacité des programmes.

[32] Il est ressorti des évaluations de l'IPC de 2022 que certaines zones étaient en phases 4 ou 5, conduisant le PAM à privilégier la fourniture d'une assistance alimentaire générale dans les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Les données de l'IPC publiées en novembre 2022 montrent que cette approche a permis d'éviter que l'insécurité alimentaire atteigne des niveaux catastrophiques (voir la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM au Yémen de 2024). Voir aussi le rapport de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle face à la crise au Yémen (en anglais).

28. Le déploiement du programme d'assistance alimentaire d'urgence ciblée, en remplacement du modèle d'assistance alimentaire générale, sera au cœur de cette stratégie. Cette modalité offre une solution souple et adaptable permettant de définir des priorités précises et évolutives fondées sur des critères géographiques ou liés aux ménages, en s'appuyant sur des indicateurs convergents tels que l'insécurité alimentaire, la malnutrition et d'autres facteurs de vulnérabilité. Une mobilisation accrue des communautés, le recours à des systèmes de gestion numérique de l'identité des bénéficiaires et l'utilisation de dispositifs renforcés d'élaboration de programmes adaptables et tenant compte du conflit viennent compléter cette méthode de ciblage.

29. L'approche du PAM en matière de nutrition évoluera dans le cadre du partenariat qu'il a établi avec l'UNICEF visant à lutter contre l'émaciation des enfants (2024-2026), de façon à être axée en premier lieu sur la prévention. L'assistance alimentaire d'urgence ciblée comprendra une supplémentation préventive destinée aux enfants de moins de 2 ans et aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes vulnérables sur le plan nutritionnel. Cette action sera complétée par des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements destinées à promouvoir de meilleures pratiques alimentaires et des modes de vie plus sains. Les priorités en matière de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée dépendront des risques; seront ciblés les districts où la prévalence de la malnutrition aiguë globale est élevée ou qui cumulent d'autres facteurs aggravants.

30. Le programme d'alimentation scolaire servira un objectif double: protéger les enfants contre les pires formes d'insécurité alimentaire et de malnutrition et favoriser le développement du capital humain. Les activités d'alimentation scolaire d'urgence se poursuivront dans les zones très exposées à l'insécurité alimentaire, défavorisées sur le plan éducatif et où l'accès est limité, tandis que dans d'autres zones où il bénéficie d'un accès et d'une marge de manœuvre opérationnelle suffisants, le PAM passera à des modèles d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour fournir des repas sains, accroître la fréquentation scolaire et appuyer les moyens d'existence locaux, notamment ceux des femmes. En outre, il organisera, à titre pilote, des distributions de rations à emporter pour faire augmenter les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire et offrir un filet de sécurité aux enfants, la priorité étant accordée aux zones fortement touchées par l'insécurité alimentaire et défavorisées sur le plan éducatif mais non couvertes par l'alimentation alimentaire ciblée d'urgence.

31. Les interventions de renforcement de la résilience reposeront sur une approche pluriannuelle intégrée à assise communautaire et s'attaqueront aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire pour éviter toute rechute et réduire la dépendance à long terme à l'égard de l'aide humanitaire. Le PAM et ses partenaires de développement intensifieront les programmes intégrés axés sur certaines zones qui combinent restauration des écosystèmes, réduction des risques de catastrophe, investissement en faveur des moyens d'existence ruraux et développement des capacités des acteurs locaux. Les mesures d'anticipation reposeront sur des systèmes d'information climatique et d'alerte rapide, qui contribueront également aux efforts de création d'actifs d'urgence.

32. Pour l'ensemble des effets directs, le PAM s'emploiera à renforcer les capacités locales, à rendre les systèmes de marché plus inclusifs et à mieux faire connaître les enjeux liés à la nutrition, en apportant un appui immédiat aux personnes en situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition et en préparant le terrain à la mise en place de filets de protection sociale réactifs face aux chocs. La collaboration stratégique avec la Banque mondiale, l'UNICEF et les institutions nationales permettra de garantir la complémentarité des activités d'assistance alimentaire d'urgence ciblée et du programme de transferts monétaires d'urgence de la Banque mondiale ainsi que l'harmonisation des critères de ciblage et des programmes conjoints dans les domaines de la nutrition, de l'éducation et de la protection sociale.

33. Le PAM compte recourir davantage aux transferts de type monétaire, en passant à des transferts numériques lorsque les conditions du marché le permettront, pour accroître l'efficience et faciliter la reprise économique au plan local. La mise en œuvre sera axée sur l'être humain, la priorité étant accordée à la sécurité, à la dignité et à la garantie d'un accès équitable pour les personnes touchées. Toutes les activités seront menées selon une approche axée sur la nutrition et tenant compte du conflit, en s'appuyant constamment sur le suivi de la situation et l'analyse des risques.

Intégration des programmes

34. Le PSPP comprend plusieurs niveaux interdépendants qui contribueront à atteindre l'objectif ultime, à savoir éviter les pires formes de faim et de malnutrition. L'intégration d'une supplémentation préventive aux programmes d'assistance alimentaire d'urgence ciblée reposera sur une compréhension globale des causes de la malnutrition; les priorités seront établies sur la base d'analyses multisectorielles et des orientations du module de la nutrition, l'accent étant mis sur les zones marquées par une prévalence élevée de la malnutrition aiguë globale, un accès limité aux services et d'autres facteurs de vulnérabilité. Conscient que la supplémentation à elle seule ne règle que les problèmes liés à l'accès à la nourriture, le PAM complètera son action par des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements et continuera de se coordonner avec les partenaires compétents dans les secteurs de la santé ainsi que de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour remédier aux causes plus larges de la malnutrition[33].

35. S'agissant de l'alimentation scolaire, la transition de programmes d'urgence à des programmes utilisant la production locale renforcera les synergies entre les différents effets directs en contribuant à améliorer la nutrition de l'enfant et la fréquentation scolaire, en renforçant les systèmes alimentaires au niveau local, en créant des activités de subsistance – surtout pour les femmes – et en soutenant le relèvement des communautés. Les programmes intégrés axés sur certaines zones combineront des interventions centrées sur l'alimentation scolaire, les moyens d'existence et le développement des marchés et d'autres visant à faciliter l'adaptation aux variations de la situation météorologique, le but étant de renforcer les systèmes alimentaires locaux et la capacité d'adaptation des communautés vulnérables et de réduire durablement la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. La mise en œuvre sera coordonnée avec les autorités locales et les partenaires de développement pour garantir la pérennité de l'action menée et favoriser la prise en main par les communautés. Les systèmes d'information climatique et d'alerte rapide mis en place au titre de l'effet direct 3 seront essentiels pour déclencher les mesures d'anticipation, notamment les initiatives d'assistance alimentaire d'urgence pour la création d'actifs prévues dans le cadre de l'effet direct 1.

[33] L'approche du PAM repose sur des données institutionnelles montrant que la supplémentation préventive est d'autant plus efficace et rentable qu'elle est intégrée à l'assistance alimentaire. Une telle intégration permet d'éviter que l'aide soit partagée avec des ménages non concernés par l'insécurité alimentaire, d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires des ménages de sorte que les suppléments nutritionnels soient consommés de façon appropriée et d'améliorer l'efficacité opérationnelle et le rapport coût-efficacité. Les zones couvertes par l'assistance alimentaire d'urgence ciblée ont été sélectionnées selon une méthode mixte tenant compte de la prévalence de la malnutrition aiguë globale, de l'insécurité alimentaire, de l'accès aux services de santé et d'autres indicateurs pertinents.

36. Les programmes seront adaptés aux besoins spécifiques des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des déplacés à l'intérieur de leur propre pays et des groupes marginalisés comme les *Muhamasheen*. Ainsi, les programmes nutritionnels cibleront les filles et les femmes enceintes ou allaitantes afin de répondre à leurs besoins physiques, tandis que l'initiative d'alimentation scolaire dite des "cuisines saines" (Healthy Kitchens) créera des possibilités de subsistance pour les femmes à faible revenu, en leur offrant un accès à la formation et à l'emploi dans la préparation des aliments. Les interventions de renforcement de la résilience soutiendront les petits exploitants agricoles, y compris les femmes, en promouvant des pratiques tendant à accroître la résilience du secteur agricole, la formation professionnelle et l'accès aux marchés. Le PAM veillera à ce que toutes les activités soient inclusives, tiennent compte de la nécessité de protéger les populations et soient éclairées par des analyses intégrées du contexte et des évaluations des risques.

Collaboration stratégique avec les partenaires

37. Le PAM s'emploiera à renforcer la collaboration opérationnelle et stratégique dans le contexte humanitaire fragmenté et extrêmement complexe du Yémen. Le mécanisme d'intervention rapide géré avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations continuera de fournir des secours indispensables aux populations récemment déplacées. Le PAM collaborera avec l'OMS, l'UNICEF, la FAO et les ministères d'exécution pour promouvoir des services nutritionnels essentiels, en améliorant la disponibilité d'aliments riches en nutriments, adaptés aux diverses tranches d'âge et produits localement dans le cadre des programmes de prévention de la malnutrition et de renforcement des capacités agricoles.

38. Le PAM nouera des partenariats avec des acteurs humanitaires et des acteurs du développement et approfondira les échanges avec les institutions et systèmes locaux. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central et à son engagement en faveur de l'ancrage local, il resserrera sa collaboration avec les ministères d'exécution et les acteurs locaux pour améliorer la mobilisation des ressources, faciliter les transferts de connaissances et renforcer la coordination des programmes. Lorsque cela sera possible d'un point de vue opérationnel, il travaillera étroitement avec les ministères chargés de la santé publique et de la population, de l'éducation ainsi que de l'agriculture et de l'irrigation en assurant une assistance technique, le renforcement des capacités et des activités de planification conjointe au titre des effets directs 2 et 3. Au titre de l'effet direct 3, le PAM aidera le Ministère de l'eau et de l'environnement et l'Autorité de l'aviation civile et de la météorologie à consolider les capacités d'alerte rapide et la planification des mesures visant à s'adapter aux variations à long terme de la situation météorologique. Ces activités concerneront principalement le sud du pays, où le contexte opérationnel est plus propice à un tel travail, mais le PAM se tiendra prêt à intervenir également dans le nord, dès que les conditions le permettront. Il mobilisera ses partenaires locaux pour améliorer la mise en œuvre, renforcer le respect de l'obligation de rendre compte et honorer les engagements qui sont les siens en matière d'ancrage local de l'aide qu'il fournit.

39. Le PAM travaillera aussi avec la FAO et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires pour redynamiser le groupe de travail interinstitutions sur l'alerte rapide et appuyer la création proposée du groupe consultatif sur les mesures d'anticipation, et promouvra l'instauration de liens plus solides avec les activités de développement de systèmes de marché menées dans le cadre des partenariats avec le PNUD et la FAO.

40. Parallèlement aux activités face aux crises, le PAM collaborera étroitement avec l'UNICEF et la Banque mondiale pour préparer le terrain à la mise en place de filets de protection sociale réactifs face aux chocs. Concrètement, au titre des activités 1 et 4, et dans la mesure du possible, il étudiera les moyens d'harmoniser les critères de ciblage, de renforcer les systèmes d'identification des bénéficiaires et les efforts de déduplication, de promouvoir les transferts monétaires numériques et d'appuyer l'intégration de filets de sécurité d'urgence dans les cadres nationaux et infranationaux plus larges. De même, au titre de l'activité 3, le PAM continuera d'appuyer la prise en main progressive des programmes d'alimentation scolaire par les autorités nationales, en veillant à ce que ces programmes soient pris en compte dans les futures stratégies nationales de protection sociale.

Effets directs du plan stratégique de pays et activités

Effet direct 1 du plan stratégique de pays provisoire: Les personnes les plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Yémen sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats, les pires formes de faim et de malnutrition étant ainsi évitées tout au long de l'année

41. Au titre de l'effet direct 1 du PSPP, le PAM compte apporter un appui aux personnes les plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, y compris celles récemment déplacées, à la faveur de deux activités.

42. *Activité 1:* Le PAM s'efforcera de faire bénéficier jusqu'à 5 millions de personnes d'une assistance alimentaire ciblée d'urgence, laquelle comportera une supplémentation préventive destinée à 580 000 enfants de moins de 2 ans et filles et femmes enceintes ou allaitantes. Le PAM actualisera régulièrement les zones et les ménages couverts en utilisant les données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition recueillies périodiquement et les données haute-fréquence issues des enquêtes de suivi à distance en vue de répertorier les régions et les ménages les plus vulnérables.

43. Conformément aux recommandations du Groupe de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, l'assistance alimentaire d'urgence ciblée sera accordée pour une durée déterminée, limitée à huit cycle annuels couvrant chacun 82 pour cent des besoins mensuels en calories et répondant à 55 pour cent des besoins annuels en calories sous la forme de transferts en nature[34] ou de transferts de type monétaire, pour plus de souplesse et pour atteindre les personnes concernées. Par l'intermédiaire du mécanisme d'intervention rapide, le PAM fournira aussi des rations prêtes à consommer aux personnes récemment déplacées en raison du conflit ou d'un autre choc, pour une durée maximum de deux mois.

[34] Les rations en nature sont conçues avec Optimus, un outil d'optimisation institutionnel qui permet au PAM d'élaborer des assortiments alimentaires équilibrés sur le plan nutritionnel et d'un bon rapport coût-qualité, et de trouver des stratégies d'approvisionnement. Les produits peuvent être achetés sur le marché international ou local. Lorsque c'est possible et approprié, le PAM achète de petites quantités à des acteurs locaux – notamment via des partenariats avec des meuneries nationales fournissant une farine de blé enrichie – pour éviter de perturber les marchés locaux. Pour les volumes plus importants, les décisions tiennent compte d'analyses du rapport coût-efficacité et des chaînes d'approvisionnement pour faire en sorte que les ressources disponibles soient utilisées au mieux.

44. Le PAM versera aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes en situation d'extrême vulnérabilité des compléments sous forme de transferts de type monétaire, en plus ou à la place de la supplémentation préventive, selon la situation, pour améliorer leur accès à des aliments frais et riches en nutriments ou à des aliments nutritifs spécialisés produits localement, si les conditions du marché le permettent. Conscient que la supplémentation préventive à elle seule ne suffit pas pour remédier aux causes multiples et complexes de la malnutrition aiguë, le PAM collaborera avec le Ministère de la santé ainsi qu'avec ses partenaires compétents dans les domaines de la santé et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour renforcer les dispositifs d'orientation vers les services de santé de la mère et de l'enfant, y compris de soins prénatals et postnatals, de traitement des maladies transmissibles et de conseils en matière d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Le PAM tiendra compte de ces liens lors de l'élaboration des activités et des orientations opérationnelles et travaillera main dans la main avec les acteurs concernés pour harmoniser les plateformes communautaires et promouvoir la prestation de services intégrés. Dans le cadre de cette approche, il mènera diverses interventions à destination des familles (par exemple, mise en place de points de distribution et campagnes de porte à porte par des agents de santé communautaires formés) afin de faire évoluer la société et les comportements en promouvant des régimes alimentaires plus variés et de meilleures pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

45. Le PAM tirera parti des systèmes d'information climatique et d'alerte rapide mis au point au titre de l'effet direct 3 pour renforcer la sécurité alimentaire des ménages en organisant des activités d'assistance alimentaire d'urgence pour la création d'actifs soumises à certaines conditions, en lien avec des activités de préparation des communautés aux situations d'urgence et de relèvement, en s'appuyant si possible sur les mécanismes de financement des mesures d'anticipation.

46. *Activité 2:* Le PAM viendra en aide à 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans et de filles et de femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée en leur fournissant des aliments nutritifs spécialisés et en menant des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements, afin d'éviter les pires formes de malnutrition. Ses programmes de supplémentation alimentaire ciblée concerneront en priorité les districts enregistrant une forte prévalence de la malnutrition aiguë globale, en particulier ceux où la prévalence dépasse les seuils d'urgence ou cumulant plusieurs facteurs aggravants (foyers épidémiques, déplacements ou accès limité aux services). Ces activités complèteront celles menées par l'UNICEF en matière de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère, axées sur les centres de santé. Parallèlement, le PAM et l'UNICEF collaboreront pour continuer d'offrir des services adaptés aux personnes exposées à un risque élevé de malnutrition aiguë modérée dans d'autres régions et optimiser la prestation de services conjoints dans les centres de santé, ce qui permettra d'assurer une gamme complète de soins en matière de prise en charge de la malnutrition aiguë et contribuera à accroître l'efficacité opérationnelle. En complément de ces efforts, le PAM s'emploiera à améliorer la disponibilité d'aliments riches en nutriments en renforçant la production locale d'aliments enrichis et en consolidant la capacité des acteurs locaux à prévenir et à prendre en charge la malnutrition.

47. L'effet direct 1 du PSPP sera mis en œuvre en coordination avec le Groupe de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et le module de la nutrition et en collaboration avec les autorités locales, les partenaires coopérants et les prestataires de services financiers. Le PAM planifiera ses achats compte tenu des prévisions de financement et des considérations liées à la gestion des circuits d'approvisionnement pour éviter toute rupture. Il utilisera des modèles d'achat souples combinant autant que possible transferts en nature et transferts de type monétaire, afin de s'adapter aux conditions du marché et aux besoins des bénéficiaires.

Harmonisation avec les priorités nationales

48. L'effet direct 1 du PSPP est harmonisé avec les objectifs stratégiques 1 et 2 du Plan de réponse aux besoins humanitaires, axés sur l'assistance vitale et les solutions durables, ainsi que sur l'effet 4 du Plan-cadre de coopération[35]. Il concourt aux priorités nationales relatives à la nutrition, y compris à la réalisation du plan d'action multisectorielle du Yémen pour la nutrition pour 2025-2030, qui est piloté par le secrétariat du Système mondial d'appui au Mouvement pour le renforcement de la nutrition.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2028, les filles et les garçons d'âge scolaire les plus à risque et les plus démunis bénéficient d'un accès renforcé à l'éducation, à l'alimentation et à la nutrition

49. Au titre de l'effet direct 2 du PSPP, le PAM mènera une intervention d'importance cruciale visant à protéger les enfants des pires formes d'insécurité alimentaire et de malnutrition et à préserver le capital humain et les perspectives de développement du Yémen. Le programme d'alimentation scolaire offrira un filet de sécurité essentiel dans les zones qui sont à la fois fortement exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et défavorisées sur le plan éducatif, ce qui permettra de faire en sorte que les enfants restent scolarisés, de préserver leur état nutritionnel et d'éviter des pertes irréversibles sur les plans du bien-être et du développement. Ce programme combinera une alimentation scolaire d'urgence, qui évoluera progressivement vers un modèle plus durable géré sur le plan local, en fonction des conditions d'accès, des capacités et du financement. L'effet direct 2 fera le lien entre action humanitaire et renforcement de la résilience en mettant l'accent sur les générations futures et en consolidant les systèmes nationaux et l'économie locale.

50. *Activité 3:* Le programme d'alimentation scolaire du PAM ciblera en moyenne 1,3 million d'enfants d'âge scolaire par an. La première année, 1 million d'enfants vivant dans des zones difficiles d'accès, fortement exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et défavorisées sur le plan éducatif recevront des biscuits enrichis les jours d'école. Ce programme d'urgence offrira un filet de sécurité essentiel là où les difficultés d'accès empêchent de mettre en place des dispositifs plus complets.

51. Dans les zones plus stables et plus accessibles, le PAM fournira à 200 000 autres enfants d'âge scolaire des repas scolaires composés d'aliments produits localement. Ces efforts seront progressivement élargis, si les ressources financières et les conditions opérationnelles le permettent. Le programme de repas scolaires fera le lien avec les systèmes alimentaires et les marchés locaux – y compris avec les petits exploitants agricoles soutenus par le PAM –, contribuant à améliorer la nutrition, à renforcer l'économie locale et à promouvoir l'émancipation économique des femmes. Mis en place au titre du PSPP portant sur la période 2023-2025, le projet dit des "cuisines saines"[36] sera étendu aux zones urbaines pour fournir des repas frais et préparés localement et offrir des perspectives d'emploi et de développement des compétences aux femmes à faible revenu.

[35] D'ici à 2024, la population au Yémen, notamment les femmes, les adolescents, les filles et les personnes risquant d'être laissées pour compte, bénéficie d'une protection sociale accrue et de services sociaux renforcés, centrés sur l'être humain, fondés sur les besoins et sur les données, équitables, inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes et de l'âge.

[36] Ce projet, qui figure parmi les initiatives d'alimentation scolaire utilisant la production locale mises en œuvre, fournit des repas scolaires préparés avec des ingrédients – dont des fruits et légumes – frais et produits localement, le but étant d'apporter aux enfants les nutriments dont ils ont besoin et de les aider à adopter des habitudes alimentaires saines.

52. Pour compléter ces efforts, le PAM distribuera, sous certaines conditions, des rations à emporter aux ménages de deux districts figurant parmi les plus défavorisés sur le plan éducatif, mais non couverts par l'assistance alimentaire d'urgence ciblée. Initialement fournies sous forme d'assistance en nature, ces rations serviront à favoriser la scolarisation, à faire reculer les taux d'abandon scolaire et à améliorer la sécurité alimentaire des ménages[37]. Si le fonctionnement du marché le permet, elles prendront ensuite la forme de transferts de type monétaire.

53. Parallèlement, le PAM continuera de renforcer les capacités locales pour faciliter l'instauration de systèmes d'alimentation scolaire durables, en travaillant avec les pouvoirs publics locaux, les organisations communautaires et les organes chargés de la gestion des écoles, l'objectif étant de favoriser la prise en main des activités par les acteurs locaux. Il mènera une action de sensibilisation pour encourager l'allocation de ressources nationales à l'alimentation scolaire et, en complément, génèrera des données pour mobiliser encore plus de fonds au service du développement.

Harmonisation avec les priorités nationales

54. L'effet direct 2 du PSPP concorde avec l'objectif stratégique 2 du Plan de réponse aux besoins humanitaires et contribue à la réalisation de l'effet 4 du Plan-cadre de coopération. Par ailleurs, il concourt à la priorité 1 du projet de plan stratégique du Gouvernement yéménite sur l'éducation.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays provisoire: D'ici à 2028, les communautés vivant dans les régions du Yémen les plus touchées par des chocs tirent parti de systèmes alimentaires plus résilients, ce qui contribue à améliorer leurs moyens d'existence et la sécurité alimentaire

55. Au titre de l'effet direct 3 du PSPP, le PAM collaborera avec les partenaires de développement pour renforcer la résilience des communautés vulnérables exposées à l'insécurité alimentaire en investissant dans des moyens d'existence durables, la gestion des ressources naturelles et la réduction des risques de catastrophe. Cet effet direct vise à lutter contre les facteurs de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition découlant des variations de la situation météorologique et des chocs connexes, de façon à contribuer à la sécurité alimentaire à long terme et à limiter la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

56. *Activité 4:* Le PAM mettra en œuvre des programmes intégrés, pilotés par les communautés dans les régions non couvertes par l'assistance alimentaire d'urgence ciblée mais régulièrement touchées par l'insécurité alimentaire ou par des chocs tels que des périodes de sécheresse, des inondations ou des cyclones. Fondées sur des outils institutionnels de renforcement de la résilience[38], ces interventions seront menées dans les zones présentant un fort potentiel en matière de restauration de l'environnement, de rétablissement des moyens d'existence et de croissance économique, en complément des activités organisées par les partenaires de développement[39].

[37] Ce projet pilote sera élaboré par le PAM en 2025 en consultation avec les bureaux de section, les partenaires coopérants et le Ministère de l'éducation.

[38] Le PAM réalisera une évaluation du fonctionnement du marché en 2026, dont les résultats éclaireront l'élaboration d'activités de développement des marchés adaptées au contexte, mais aussi les efforts tendant à resserrer les liens avec les agriculteurs locaux, à soutenir les commerçants locaux et à améliorer les conditions globales du marché.

[39] Y compris dans les zones qui, avant le conflit, produisaient et fournissaient de grandes quantités de produits agricoles, ainsi que dans les régions côtières où les pêcheries représentent un potentiel important.

57. Les programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs appuieront le développement des infrastructures communautaires, le but étant de renforcer la résilience. Les activités porteront sur la conservation des sols et de l'eau, les petits réseaux d'irrigation, l'aménagement des bassins versants et la réduction des risques de catastrophe. Elles seront adaptées aux conditions agricoles locales et mises en œuvre selon des modalités participatives. Conçues de façon à être pérennes et à pouvoir être prises en main par les acteurs locaux, elles amélioreront la capacité des communautés à résister aux chocs à venir et à se relever.

58. En complément des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, le PAM organisera des activités d'assistance alimentaire pour la formation afin de renforcer la résilience des ménages grâce à la formation professionnelle, à l'éducation financière et à d'autres initiatives visant à développer les compétences. Ces activités seront axées sur les filières locales de façon à créer des possibilités de génération de revenus pour les petits exploitants agricoles.

59. Afin de renforcer la réduction des risques de catastrophe et la planification des activités d'adaptation au niveau communautaire, le PAM s'attachera à mettre en place des systèmes d'information climatique et d'alerte rapide. Ceux-ci permettront de mieux informer sur les risques grâce à la communication, en temps utile, de données relatives à la météo, aux marchés et à la sécurité alimentaire, permettant ainsi aux autorités locales et aux communautés d'élaborer des stratégies tenant compte des risques en matière de sécurité alimentaire. Des facteurs de déclenchement fondés sur les prévisions – sécheresse, niveau donné de précipitations pour les inondations et les cyclones, ou encore volatilité des marchés – guideront la planification des opérations et les mesures d'anticipation aux niveaux communautaire et central.

60. Le PAM travaillera en collaboration étroite avec la FAO et le PNUD pour promouvoir un relèvement économique et un renforcement de la résilience qui soient inclusifs et pilotés localement. Les activités d'appui aux filières de produits issus de la pêche et de l'agriculture seront mises en œuvre avec ces partenaires, le PAM s'attachant à promouvoir l'accès au marché, à soutenir les infrastructures communautaires et à faire le lien entre le renforcement de la résilience et les programmes de nutrition et d'alimentation scolaire. Cette approche multisectorielle par zone renforcera les systèmes alimentaires locaux et favorisera le développement durable.

Harmonisation avec les priorités nationales

61. L'effet direct 3 du PSPP contribuera à la réalisation de l'objectif stratégique 2 du Plan de réponse aux besoins humanitaires, à l'initiative mondiale des Nations Unies "Alertes précoces pour tous" et aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe du Yémen, en intégrant l'objectif d'une action rapide dans les efforts en matière de protection sociale, de renforcement de la résilience et de systèmes alimentaires.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays provisoire: Les acteurs humanitaires au Yémen disposent de capacités accrues pour venir en aide aux personnes touchées par une crise, tout au long de l'année

62. L'effet direct 4 du PSPP reflète le rôle primordial joué par le PAM pour ce qui est de faciliter l'action humanitaire interinstitutionnelle en assurant la prestation des services délégués ainsi que de services bilatéraux.

63. *Activité 5:* Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies continuera de fournir des services de transport aérien aux acteurs humanitaires, leur permettant d'accéder aux zones reculées lorsque l'insécurité, le mauvais état des infrastructures ou la distance empêchent de s'y rendre par la route. Il appuiera la mise en œuvre et le suivi des programmes, les diverses interventions menées, les évacuations sanitaires, les redéploiements pour raisons de sécurité et les missions spéciales.

64. *Activité 6:* En tant qu'organisme chef de file du module de la logistique, le PAM veillera à l'efficacité de la coordination en fournissant des services logistiques fiables et en assurant, pour un bon rapport coût-efficacité, la livraison d'articles de secours vitaux aux acteurs humanitaires. En s'appuyant sur une analyse des lacunes et des besoins de 2024[40] et un concept d'opérations de 2025, le module renforcera les partenariats liés à la chaîne d'approvisionnement, normalisera les procédures logistiques et élargira les activités de formation fondée sur les compétences, l'accent étant mis sur la consolidation des capacités des ONG nationales. Sous réserve que des fonds soient disponibles et conformément aux priorités de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, les moyens logistiques d'urgence seront maintenus, y compris les services de transport aérien assurés ponctuellement.

65. *Activité 7:* Le PAM continuera de fournir des services de télécommunication sécurisés, de connexion à Internet, d'appui technique et de gestion de l'information pour faciliter les opérations humanitaires. Selon les ressources disponibles, il réduira l'empreinte du module des télécommunications d'urgence, en diminuant le nombre de sites et les effectifs. Dans la mesure du possible, il privilégiera les services visant à assurer la continuité des opérations d'importance critique. Les possibilités de renforcer les capacités locales et d'élargir l'accès des populations aux services informatiques seront examinées de façon sélective, afin d'améliorer la communication et la coordination là où sont menées des interventions d'urgence prioritaires.

66. *Activité 8:* Le PAM continuera de fournir des services dans les domaines de la logistique, de l'administration, de l'informatique et de l'achat de produits non alimentaires aux autres entités des Nations Unies et aux acteurs humanitaires, à leur demande, selon le principe du recouvrement intégral des coûts. Il pourra notamment s'agir de services d'approvisionnement en carburant pour les hôpitaux et les stations de traitement des eaux, assurés grâce à un dispositif de stocks reconstituables mis en place à cette fin, ainsi que des solutions de transport maritime et aérien, des services d'entreposage et de gestion des entrepôts et d'autres services liés à la chaîne d'approvisionnement, de façon à garantir la continuité et l'efficacité des opérations.

Harmonisation avec les priorités nationales

67. L'effet direct 4 du PSPP contribuera à la réalisation de tous les objectifs stratégiques du Plan de réponse aux besoins humanitaires.

[40] PAM et module de la logistique. 2024. *Yemen – Gaps and needs analysis (GNA): Assessment and recommendations report*.

5. Hiérarchisation des priorités et pérennisation

Hiérarchisation des priorités

68. La situation financière demeure difficile et la marge de manœuvre opérationnelle très limitée au Yémen. Si le PAM a toujours fait preuve d'une formidable capacité à mobiliser d'importantes ressources, les tendances récentes témoignent d'une forte baisse des contributions allouées par les donateurs et d'une incertitude accrue, due en particulier à l'absence d'appui de la part des grands donateurs habituels. Dans ce contexte, le PSPP pour 2026-2028 est doté d'un budget annuel fortement réduit, s'établissant à 816 millions de dollars, contre 2,9 milliards de dollars en moyenne pour le précédent. C'est pourquoi il est urgent de hiérarchiser les priorités en se fondant sur des principes pour faire en sorte que les ressources limitées soient mises au service des interventions les plus vitales, aussi efficacement que possible. Le PAM poursuivra son action de plaidoyer, aux niveaux mondial et national, pour accroître les financements, en soulignant l'ampleur à la fois des besoins non satisfaits et des conséquences humanitaires d'un sous-financement, dans l'un des contextes opérationnels les plus complexes au monde.

69. Dans la limite des ressources disponibles, le PAM s'attachera à venir en aide aux populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en établissant des priorités claires fondées sur trois éléments: la gravité de la situation sur le plan de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la capacité du PAM à éviter les pires formes de faim et de malnutrition; l'existence d'un environnement opérationnel sûr; et la perspective de mobiliser des fonds suffisants pour obtenir des résultats pérennes. La possibilité d'agir dans de bonnes conditions de sécurité conformément à ses principes constituera pour le PAM une condition préalable à toute intervention. Les conditions à remplir par les ménages pour bénéficier de l'assistance seront régulièrement réexaminées compte tenu de l'évolution des besoins et des contraintes.

70. L'effet direct 1 – qui englobe une assistance alimentaire d'urgence ciblée et des interventions axées sur la nutrition – restera au cœur de l'action menée par le PAM pour sauver des vies; la plus grande partie des ressources y sera consacrée. Le PAM prévoit d'apporter une assistance alimentaire d'urgence ciblée à au moins 2 millions de personnes, et jusqu'à 5 millions si les ressources financières et les conditions opérationnelles le permettent. Il ciblera en priorité les personnes les plus susceptibles de sombrer dans une situation d'insécurité alimentaire catastrophique et de souffrir de malnutrition aiguë, conformément à l'engagement qu'il a pris s'agissant d'éviter le pire dans un environnement aux ressources limitées.

71. Parallèlement, et conformément aux principes afférents au triple lien (ou nexus) entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le PAM commencera à mener des activités tenant compte des enjeux nutritionnels et des activités de renforcement de la résilience au titre des effets directs 2 et 3, sous réserve que les conditions opérationnelles le permettent, dans les zones non couvertes par l'assistance alimentaire d'urgence ciblée mais où les besoins persistent. Le programme d'alimentation scolaire d'urgence permettra d'apporter une aide essentielle dans les zones à haut risque; des initiatives complémentaires axées sur les repas scolaires utilisant la production locale seront mises en place progressivement, tandis que les activités de renforcement de la résilience contribueront à faire reculer les besoins humanitaires. Cette action sera coordonnée avec les acteurs nationaux et les partenaires de développement pour promouvoir un relèvement durable, un sentiment d'appropriation au niveau local et la consolidation à long terme des systèmes alimentaires.

Stratégies de pérennisation et de transition

72. Le PSPP repose sur les efforts déployés par le PAM au Yémen depuis plusieurs décennies. Le PAM s'en servira pour continuer de fournir une assistance vitale tout en préparant le terrain en vue d'une future transition. Si son action contribue à poser les bases des futurs systèmes nationaux, il ne pourra pas y avoir de transition pérenne sans un règlement politique durable, une gouvernance accrue et un renforcement des institutions. Si ces conditions ne sont pas réunies, le PAM continuera de se concentrer sur la fourniture d'une assistance vitale et la protection du capital humain essentiel.

73. Conformément au triple lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le PAM supprimera graduellement l'assistance alimentaire dans les zones où les besoins humanitaires se seront stabilisés et la remplacera progressivement par des activités de renforcement de la résilience échelonnées pour éviter toute résurgence de l'insécurité alimentaire aiguë. Mises en œuvre par le PAM et les partenaires de développement, ces activités contribueront à favoriser un relèvement s'inscrivant dans la durée et cibleront les endroits où le PAM réduit l'ampleur de son aide humanitaire. Des mesures localisées permettront de faire le lien entre l'appui apporté aux petits exploitants agricoles, aux marchés locaux, à l'alimentation scolaire et aux infrastructures communautaires pour créer des systèmes alimentaires durables et favoriser des activités économiques inclusives.

74. Parallèlement, le PAM collaborera étroitement avec les partenaires de développement, les ministères d'exécution techniques ainsi que les autorités et les ONG locales pour accroître les capacités au niveau local et aider les acteurs nationaux à prendre progressivement en main les services, notamment ceux liés à l'alimentation scolaire utilisant la production locale et aux filets de sécurité réactifs face aux chocs. Dans un souci de pérennisation, il s'emploiera à compléter les dispositifs de protection sociale existants, comme le programme de transferts monétaires d'urgence de la Banque mondiale et d'autres filets de sécurité nationaux et infranationaux. En coordonnant ainsi ses initiatives d'aide humanitaire et de protection sociale, il entend réduire les chevauchements, améliorer l'efficacité du ciblage et promouvoir une transition sans heurt d'une aide d'urgence à des mécanismes de protection sociale pérennes.

75. Dans les cas où une transition ne pourrait être assurée, le PAM poursuivra ses activités d'urgence et veillera à ce que des plans soient en place pour parer à cette éventualité. Certains risques importants (poursuite du conflit, effondrement de l'économie, chocs climatiques et déficits de financement) pourraient considérablement entraver les progrès. Pour atténuer ces risques, le PAM ajustera sa présence opérationnelle, renforcera les mécanismes d'exécution localisés et les partenariats avec les ONG locales et les réseaux communautaires, investira dans les mesures d'anticipation et les systèmes d'alerte rapide, et mettra en place des programmes modulables éclairés par un suivi en temps réel de la situation et une analyse de la vulnérabilité.

ANNEXE I

APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LE YÉMEN (2026-2028)				
Objectif	**Éliminer la faim**	**Éliminer la faim**	**Éliminer la faim**	**Appuyer les partenariats**
Cible	**2.1 Accès à l'alimentation**	**2.1 Accès à l'alimentation**	**2.4 Viabilité des systèmes alimentaires**	**17.16 Renforcement des partenariats mondiaux**
Domaine d'action privilégié	**INTERVENTION FACE À UNE CRISE**	**RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE**	**RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE**	**INTERVENTION FACE À UNE CRISE**
Effet direct du PSPP	**Effet direct 1 du PSPP:** Les personnes les plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Yémen sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats, les pires formes de faim et de malnutrition étant ainsi évitées tout au long de l'année.	**Effet direct 2 du PSPP:** D'ici à 2028, les filles et les garçons d'âge scolaire les plus à risque et les plus démunis bénéficient d'un accès renforcé à l'éducation, à l'alimentation et à la nutrition.	**Effet direct 3 du PSPP:** D'ici à 2028, les communautés vivant dans les régions du Yémen les plus touchées par des chocs tirent parti de systèmes alimentaires plus résilients, ce qui contribue à améliorer leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire.	**Effet direct 4 du PSPP:** Les acteurs humanitaires au Yémen disposent de capacités accrues pour venir en aide aux personnes touchées par une crise, tout au long de l'année.
Activité	**Activité 1:** Fournir une assistance vitale aux ménages exposés à l'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel dans les zones les plus durement touchées, améliorer l'état de préparation des communautés et soutenir les efforts de relèvement.	**Activité 3:** Fournir des repas scolaires et organiser des activités visant à faire évoluer la société et les comportements à l'intention des filles et des garçons d'âge scolaire, et faciliter l'accès à l'éducation.	**Activité 4:** Offrir un appui localisé pour renforcer la résilience des communautés face aux chocs, améliorer l'accès à des possibilités de génération de revenus et contribuer aux systèmes alimentaires locaux.	**Activités 5 à 7:** Assurer au profit des acteurs humanitaires la prestation de services délégués pour leur permettre de mieux venir en aide aux personnes touchées par une crise.
	Activité 2: Fournir une assistance vitale et des services complémentaires aux groupes vulnérables sur le plan nutritionnel aux fins de la prise en charge de la malnutrition aiguë.			**Activité 8:** Fournir des services à la demande aux acteurs humanitaires pour leur permettre de mieux venir en aide aux personnes touchées par la crise.

ANNEXE II

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

1. Le PAM utilisera un système de suivi à plusieurs niveaux permettant de suivre à la fois de façon directe et à distance l'obtention des produits, la mise en œuvre des processus et la concrétisation des effets directs escomptés, aux fins de l'application de l'obligation de rendre compte et de l'adaptation des programmes compte tenu des données ainsi recueillies. Toutes les activités de suivi seront menées conformément aux prescriptions minimales du PAM en la matière. Les données seront ventilées par âge, par sexe et par handicap, et des informations qualitatives complèteront les constatations d'ordre quantitatif. Les résultats du suivi seront diffusés sous forme de tableaux de bord et de rapports et lors des réunions avec les parties prenantes.

2. Les activités de suivi sur site seront assurées par le personnel du PAM sur le terrain et par des organismes tiers selon une approche fondée sur les risques, la priorité étant donnée aux zones où les risques sont les plus élevés. Le recours à des outils normalisés et l'organisation de stages de formation ainsi que de visites périodiques sur le terrain contribueront à améliorer la fiabilité des données. Le PAM travaille actuellement avec trois organismes de suivi, et prévoit d'aller jusqu'à cinq pour couvrir toutes les zones. Il s'adressera à des centres d'appel situés dans le pays ou en dehors pour effectuer des vérifications supplémentaires, en veillant à ce que le personnel soit composé d'hommes et de femmes pour pouvoir tenir compte des préférences des bénéficiaires.

3. Le PAM renforcera sa permanence téléphonique gratuite mise en place en 2016 et augmentera le nombre de services d'assistance sur les sites de distribution pour permettre de recueillir les observations des membres des communautés. Les organisations partenaires saisiront toutes les informations obtenues en retour dans SugarCRM, le système de suivi centralisé du PAM, afin d'assurer le règlement rapide des problèmes. Le PAM organisera des consultations avec la population et diffusera des informations, le but étant pour lui de s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne à l'égard des personnes touchées.

4. Conscient de la difficulté que représente l'obtention de données exactes et applicables – en particulier dans le cadre du passage d'un vaste programme de secours à un modèle plus ciblé –, le PAM investira en priorité dans les systèmes de suivi qui contribuent à accroître la crédibilité, la cohérence et l'utilité des données. Dans le cadre du PSPP, il s'emploiera à constamment évaluer et améliorer la qualité et la précision de ses évaluations de la sécurité alimentaire, de ses critères de ciblage et de ses outils de suivi. Les méthodes de ciblage seront régulièrement révisées compte tenu de l'évolution de la situation et pour garantir la crédibilité des décisions prises par le PAM en matière d'établissement des priorités.

5. Le PAM s'appuiera sur les constatations issues de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central qu'il a menée au Yémen pour apporter les ajustements nécessaires aux programmes et sur l'évaluation décentralisée du PSPP prévue pour 2026 pour évaluer son impact et son efficacité dans la durée.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

Vue d'ensemble

6. Le PAM dispose d'une fonction de gestion des risques et d'un comité de contrôle au Yémen, qui l'aident à prendre des décisions tenant compte des risques. Il tient à jour un registre des risques à l'échelle nationale conforme au niveau d'appétence pour le risque qu'il s'est fixé et qui lui permet de recenser et d'atténuer de façon préventive les risques existants ou émergents.

Risques stratégiques

7. *Conditions de sécurité.* La volatilité de la situation sur le plan de la sécurité (notamment le conflit armé, les menaces pesant sur le personnel humanitaire et les risques de pillage) pourrait contraindre le PAM et ses partenaires à suspendre ou à réduire leurs opérations dans certaines zones. Les mesures d'atténuation incluront le recours aux systèmes d'alerte rapide, la préparation aux situations d'urgence, le maintien d'une certaine souplesse opérationnelle, les efforts de coordination interinstitutions et de solides plans d'urgence.

8. *Financement insuffisant.* Les déficits de financement persistants entravent la capacité du PAM à fournir une assistance vitale. Le PAM continuera donc de préconiser l'octroi de financements pluriannuels souples et d'appliquer des stratégies d'établissement des priorités fondées sur les ressources pour axer son assistance sur les populations qui en ont le plus besoin.

9. *Mesures coercitives unilatérales.* Les sanctions et les mesures de restriction économique – en particulier celles touchant le nord du pays – continuent de perturber les opérations bancaires, les chaînes d'approvisionnement et les efforts logistiques. Le PAM s'emploie activement à établir des plans de secours d'ordre opérationnel et à demander les dérogations nécessaires pour garantir la continuité de ses programmes.

Risques opérationnels

10. *Difficultés d'accès.* Du fait des contraintes administratives et des mesures de sécurité, le PAM et ses partenaires coopérants ont du mal à accéder aux populations touchées. Le PAM limite l'impact de ces restrictions en recourant davantage aux partenaires locaux, au suivi effectué à distance ou par des organismes tiers ainsi qu'à des modalités d'exécution adaptatives lui permettant de conserver le contrôle des programmes et son indépendance opérationnelle.

11. *Perturbations des chaînes d'approvisionnement.* L'instabilité régionale et les sanctions pèsent sur les itinéraires de transport, les opérations portuaires et la disponibilité en carburant. Le PAM dispose d'un réseau logistique souple, notamment d'itinéraires de secours, et déploie d'intenses efforts de plaidoyer pour maintenir les couloirs humanitaires.

Risques fiduciaires

12. *Risques de fraude.* La fraude et le détournement de ressources constituent toujours d'importants risques dans les opérations de grande ampleur. Le PAM évalue régulièrement ces risques avec ses partenaires coopérants pour éviter la fraude, notamment en intégrant des mesures de prévention dans les accords et les dispositifs de contrôle. Les allégations sont traitées conformément à sa politique de lutte contre la fraude et la corruption et, le cas échéant, sont renvoyées au Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle.

Risques financiers

13. *Risques afférents aux services financiers.* Les sanctions, les déficits de liquidité et la capacité réduite des prestataires de services financiers menacent la capacité du PAM à payer ses employés, ses partenaires et ses fournisseurs et à mettre en œuvre les programmes de transferts de type monétaire. Le PAM continuera donc de prendre des mesures d'atténuation des risques et de rechercher des solutions de remplacement pour garantir la continuité des services financiers et éviter toute interruption des programmes.

Garanties sociales et environnementales

14. La poursuite du conflit, l'effondrement de l'économie et la situation de fragilité découlant des variations de la situation météorologique et des phénomènes météorologiques extrêmes posent des risques considérables en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Les opérations humanitaires sont susceptibles de peser sur les ressources naturelles, de générer des déchets et de nuire aux écosystèmes. Conformément au cadre du PAM pour la durabilité environnementale et sociale, et sur la base de consultations avec les parties prenantes, toutes les activités seront examinées afin de déterminer si elles sont susceptibles de produire des effets néfastes, et des mesures d'atténuation seront prises tout au long des cycles de programmes. Des approches axées sur la mise en œuvre de garanties sociales – visant notamment à protéger les groupes vulnérables – continueront d'être appliquées à titre prioritaire et des mécanismes communautaires de remontée de l'information seront intégrés aux programmes pour faciliter le recensement, l'atténuation et la gestion des risques de préjudice. Ces garanties contribueront à assurer la réactivité et l'inclusivité des opérations du PAM ainsi que le respect de l'obligation de rendre compte dans l'environnement humanitaire complexe du Yémen.

ANNEXE III

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays provisoire *(en dollars)*

TABLEAU 1: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS *(en dollars)*					
Effet direct du PSPP	**Activité**	**2026**	**2027**	**2028**	**Total**
1	1	528 718 695	524 878 206	514 968 667	**1 568 565 567**
	2	84 560 098	84 500 861	84 610 229	**253 671 189**
2	3	78 553 165	94 384 831	107 848 842	**280 786 838**
3	4	38 524 140	45 450 863	53 945 763	**137 920 766**
4	5	34 282 091	31 920 543	28 992 041	**95 194 675**
	6	3 357 115	3 358 513	3 364 052	**10 079 679**
	7	4 047 433	4 059 946	4 076 550	**12 183 929**
	8	30 209 966	30 206 002	30 265 120	**90 681 089**
Total		**802 252 703**	**818 759 765**	**828 071 264**	**2 449 083 732**

TABLEAU 2: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE *(en dollars)*					
	Effet direct stratégique 1 du PAM	**Effet direct stratégique 2 du PAM**	**Effet direct stratégique 3 du PAM**	**Effet direct stratégique 4 du PAM**	**Total**
	Effet direct 1 du PSPP	**Effet direct 2 du PSPP**	**Effet direct 3 du PSPP**	**Effet direct 4 du PSPP**	
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**	
Transferts	1 442 648 780	239 243 631	112 530 369	184 678 286	**1 979 101 066**
Mise en œuvre	161 133 547	7 876 882	8 852 364	3 696 996	**181 559 789**
Coûts d'appui directs	107 238 101	16 529 100	8 120 334	12 595 275	**144 482 810**
Total partiel	**1 711 020 428**	**263 649 613**	**129 503 067**	**200 970 557**	**2 305 143 665**
Coûts d'appui indirects	111 216 328	17 137 225	8 417 699	7 168 815	**143 940 067**
Total	**1 822 236 756**	**280 786 838**	**137 920 766**	**208 139 372**	**2 449 083 732**

ANNEXE IV

TABLEAU 3: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE				
	2026	**2027**	**2028**	**Total**
Total (hors chevauchement)	7 417 200	7 422 452	7 581 529	12 351 607

ANNEXE V

RATION ALIMENTAIRE (*grammes/personne/jour*) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (*dollars/personne/jour*), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ														
	Effet direct 1 du PSPP										**Effet direct 2 du PSPP**			**Effet direct 3 du PSPP**
	Activité 1								**Activité 2**		**Activité 3**			**Activité 4**
Type de bénéficiaires	**Assistance alimentaire pour la création d' actifs**	**Assistance alimentaire d' urgence ciblée**	**Assistance alimentaire d' urgence ciblée**	**Assistance alimentaire d' urgence ciblée**	**Mécanisme d' intervention rapide**	**Supplémentation préventive – enfants de moins de 2 ans**	**Supplémentation préventive – filles et femmes enceintes ou allaitantes**	**Prévention – filles et femmes enceintes ou allaitantes**	**Appui en cas de malnutrition aiguë modérée – enfants de moins de 5 ans**	**Appui en cas de malnutrition aiguë modérée – filles et femmes enceintes ou allaitantes**	**Alimentation scolaire**	**Alimentation scolaire d' urgence**	**Rations à emporter**	**Assistance alimentaire pour la création d' actifs/Assistance alimentaire pour la formation**
Modalité	**Transferts de type monétaire**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Espèces**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**
Céréales			298										238,1	
Légumes secs			25										16,66	
Huile			26,14										17,33	
Sel			4,76											
Biscuits enrichis												100		
Dattes				19										
Plumpy'Doz						20								
Super Cereal (mélange blé-soja+)							100			200				
Plumpy'Sup									100					

RATION ALIMENTAIRE (*grammes/personne/jour*) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (*dollars/personne/jour*), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS PROVISOIRE ET PAR ACTIVITÉ														
	Effet direct 1 du PSPP										**Effet direct 2 du PSPP**			**Effet direct 3 du PSPP**
	Activité 1								**Activité 2**		**Activité 3**			**Activité 4**
Type de bénéficiaires	**Assistance alimentaire pour la création d' actifs**	**Assistance alimentaire d' urgence ciblée**	**Assistance alimentaire d' urgence ciblée**	**Assistance alimentaire d' urgence ciblée**	**Mécanisme d' intervention rapide**	**Supplémentation préventive – enfants de moins de 2 ans**	**Supplémentation préventive – filles et femmes enceintes ou allaitantes**	**Prévention – filles et femmes enceintes ou allaitantes**	**Appui en cas de malnutrition aiguë modérée – enfants de moins de 5 ans**	**Appui en cas de malnutrition aiguë modérée – filles et femmes enceintes ou allaitantes**	**Alimentation scolaire**	**Alimentation scolaire d' urgence**	**Rations à emporter**	**Assistance alimentaire pour la création d' actifs/Assistance alimentaire pour la formation**
Modalité	**Transferts de type monétaire**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Espèces**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**
Colis alimentaires préemballés					353									
Total kcal/jour			1 426		1 865	112	381		535	763		450	1 083	
% de kcal d'origine protéique			10,2		28,14	3,4	17,2		10,5	17,2		11,1	10,6	
Transferts de type monétaire (*dollars/personne/jour*)	1,10	0,33						0,27			0,35			1,1
Nombre de jours d'alimentation par an	180	240	240	30	60	360	360	360	360	360	140	140	210	180

ANNEXE VI

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le portail de données sur les PSP[1].

Des informations détaillées concernant notamment les éléments ci-après y seront communiquées pour toute la durée du PSP et mises à jour chaque année:

a) les modalités de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;

b) une vue d'ensemble des bénéficiaires, ventilés par groupe d'âge, par sexe et par statut de résidence, ainsi que des données sur les bénéficiaires ventilées par groupe de bénéficiaires, par sexe et par modalité de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;

c) les distributions de rations alimentaires et les transferts prévus dans le cadre de chaque effet direct du PSP et de chaque activité;

d) la ventilation des transferts par modalité;

e) des informations quantitatives pour chaque effet direct du PSP et chaque activité, avec indication de la valeur en dollars É.-U. ainsi que du volume le cas échéant;

f) un plan de hiérarchisation des priorités: ajustements apportés aux plans d'exécution en fonction des perspectives de financement.

[1] Conformément à la politique en matière de plans stratégiques de pays (2016).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance